



CONSEILS DE SAISON
en collaboration avec
la Chambre d'agriculture

CULTURES

Mois

Le mois d'avril est déjà presque terminé, les sols se réchauffent petit à petit entre les pluies de ces deux dernières semaines. Les semis ont bien démarré. Par rapport à la saison dernière à la même période, il y a plus de surfaces déjà semées. Cela est sûrement lié à ce qui s'est passé l'année dernière : les semis précoces de maïs avant eu de meilleurs rendements par rapport aux semis tardifs. Le choix d'ensiler l'herbe plus tôt pour libérer les terres au profit d'un meilleur potentiel sur le maïs se comprend.

Retour sur les conditions de réalisation des semis :

- Labour et semis peuvent se faire dans la foulée.
- Ne tassez pas en multipliant les passages et n'affinez pas trop non plus (risque d'érosion ou de croûte de battance pour les sols limoneux). Les outils animés ou mieux les combinés permettent de réduire le tassement. Pour des sols type Ségala, le vibroculteur (en combiné ou pas) reste le meilleur outil de préparation.

- Apport de fumier et de lisier : 30 T ou m³ par hectare suffisent, il est inutile d'apporter du phosphore et de la potasse sous forme minérale quand on fait un apport organique. Le starter a un effet sur la rapidité de levée (parcelles froides, semis précoces, parcelles avec risques de ravageurs) à condition d'être mis en localisé au plus près de la graine.

Afin de préparer la campagne irrigation 2023, la Chambre d'agriculture propose aux irrigants situés sur le Bassin Versant Aveyron de mettre en place des tensionnètres dans des parcelles de maïs. Elle se charge de la pose et la dépose, les données sont transmises automatiquement, seul un relevé des stades du maïs est à faire une fois par semaine.

Les personnes intéressées peuvent contacter Muriel Six au 05 65 45 13 17 ou Tristan de Brouwer au 06 67 44 09 47.

Céréales

La météo actuelle a permis une forte poussée de la végétation, le cycle des céréales s'est accéléré. Les alternances de pluies et soleil de ces dernières semaines ont permis de bien valoriser les apports d'azote minéral. A ce jour, les orges des zones basses sont en phase d'épiaison et les autres espèces ont atteint la sortie de la dernière feuille et/ou approchent du stade épiaison. Seuls les blés et triticales des zones hautes (à partir de 800 m) sont encore dans la première moitié de la montaison.

La situation sanitaire est stable, pour le moment le potentiel de rendement est bon pour les céréales aveyronnaises. Malgré cela, il est toujours fortement conseillé de surveiller les variétés sensibles. Des symptômes de septoriose, jusque-là cantonnée sur les feuilles âgées du bas, peuvent progresser sur les jeunes feuilles du haut de la plante avec les pluies répétées.

Pour garantir un bon potentiel de rendement à la céréale, il convient de positionner le traitement fongicide quand la dernière feuille est déployée afin qu'elle soit parfaitement protégée. Cette situation concerne donc la majorité des zones basses.

Muriel Six et Tristan de Brouwer
Conseillers agronomie

Entreprise du Patrimoine Vivant Quatre labellisations en Aveyron

Le label «Entreprise du Patrimoine Vivant», attribué par l'Institut national des métiers d'arts vient d'être décerné à 4 entrepreneurs en Aveyron : Vermorel (Salles-la-Source) ; Menuiserie Escaliers Baldet (Durenque) ; Prod'Aubrac (Saint-Côme-d'Olt) ; Tannerie Arnal (Le Monastère).

Créé en 2005, ce label est une marque de reconnaissance de l'Etat mise en place pour distinguer les entreprises françaises qui disposent de savoir-faire artisanaux et industriels d'excellence. Attribué pour 5 ans, il rassemble des fabricants attachés à la haute performance de leur métier et de leurs produits. Les entreprises labellisées contribuent à la préservation de l'environnement et au développement économique et social du territoire. Ce label est donc une fierté pour elles et une garantie, pour les consommateurs, d'acheter des produits d'excellence, fabriqués en France.

En Occitanie, 117 entrepreneurs ont obtenu leur labellisation. Parmi les 117 entreprises, 27 sont aveyronnaises. Le siège de l'association régionale «Entreprise du Patrimoine Vivant» se situe à la CCI de l'Aveyron.

Qui peut prétendre au label EPV ?

Pour être éligible, l'entreprise doit être inscrite au répertoire des métiers et/ou au registre du commerce et des sociétés et exercer une activité de production, de transformation, de réparation ou de restauration.

Infos sur <https://www.economie.gouv.fr/entreprises/label-entreprise-patrimoine-vivant-avant-avantage-votre-entreprise>.

Un cours à ciel ouvert pour les jeunes de La Roque

Jedi 20 avril, les gestion-

naires de la zone humide de Notre Seigne, sur la commune d'Onet le Château en bordure de la RN88, ont accueilli les 347 élèves de l'Agri-campus La Roque pour une «classe à ciel ouvert». Objectif : les sensibiliser à la préservation des zones humides et à l'expansion naturelle des crues.

«Des vaches pour limiter les inondations», l'invitation des gestionnaires de la zone humide de Notre Seigne, sur la commune d'Onet le Château, sur le ton de l'humour, livre en même temps un message fort quant à l'intérêt de la préservation des zones humides et d'expansion des crues en péri-urbain. Cette initiative est née d'un travail collectif mené depuis 2019 par le syndicat mixte du bassin versant Aveyron amont (SMBV2A), la commune d'Onet le Château et l'Agri-campus La Roque. Ensemble ils ont mis en œuvre des actions sur les 24 ha de prairies en zone humide, au centre du bassin versant de l'Auterne, pour préserver cette zone naturelle d'expansion de crues, améliorer le fonctionnement du cours d'eau, mettre en place un pâturage tournant avec les vaches Aubrac de l'exploitation de l'Agri-campus La Roque, à deux pas du site... Des actions qu'ils partagent avec le public en ouvrant le site aux visiteurs... mais aussi aux scolaires.

10 partenaires et 347

jeunes

C'est ainsi qu'ils ont invité les 347 élèves de l'Agri-campus à une journée de classe à ciel ouvert, jeudi 20 avril. Dix partenaires étaient réunis sur le site pour présenter leur retour d'expériences sur Notre Seigne, apporter des éléments d'information et de sensibilisation aux jeunes. Autour du SMBV2A et des élus de la commune d'Onet le Château, la cellule d'assistance technique aux zones humides, la Chambre d'agriculture, l'association Arbres, haies et paysages, la FD CUMA, la fédération de pêche, l'OS Aubrac, le laboratoire Zoëtis, Rodez Agglomération et ses services patrimoine et eau... avec le soutien de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, des Conseils régional et départemental, ont animé 8 ateliers sur le pâturage tournant, l'entretien des arbres et haies, la gestion du parasitisme, le suivi scientifique des cours d'eau, la mise en place de clôtures et points d'abreuvement, la préservation des milieux...

«A Notre Seigne comme sur d'autres sites, il est important de montrer le lien étroit entre préservation de milieux naturels et préservation de l'activité agricole», a expliqué Michel Artus, président du SMBV2A. Et quoi de mieux que de sensibiliser de futurs agriculteurs ou jeunes qui se destinent à travailler dans le monde agricole ! «Nous avons choisi de faire participer l'ensemble de nos



Pendant une journée, Notre Seigne fut un terrain de jeu et d'apprentissage de l'ensemble des élèves de l'Agri-campus La Roque.



élèves, depuis les classes de 2nd au BTS», appuie Thierry Force, directeur de l'Agri-campus La Roque. «Nous avons la chance d'avoir à proximité de notre établissement, un site qui offre à l'équipe pédagogique et aux jeunes, un terrain d'apprentissage idéal», poursuit le chef d'établissement.

L'occasion aussi pour les divers partenaires participant à la gestion de Notre Seigne, de mettre en avant les réussites : «Cette expérience nous a permis de constater que la gestion de notre troupeau, très bien et apporte de bons résultats dans la gestion de notre troupeau», affirme Jérôme Hercouët, directeur du CFPPA La Roque et ex-directeur de l'exploitation agricole du lycée au moment du lancement du projet. Ainsi, les étudiants de La Roque travaillent depuis plusieurs années, en lien avec le laboratoire Zoëtis et l'OS Aubrac, sur le parasitisme et là aussi, les résultats sont probants sur le troupeau du lycée.

Et Michel Artus de rebondir sur l'efficacité de cette démarche partenariale : «Notre Seigne est un site pilote, qui nous sert d'exemple pour la gestion de zones plus petites sur d'autres bassins, qui peuvent elles aussi, être pâturées». Ainsi d'autres projets sont en cours sur le bassin de la Serène avec des vaches laitières et des ovins... «Nos zones humides sont des exemples concrets et efficaces de zones capables de stocker l'eau pendant l'hiver et de la restituer pendant la période estivale. D'ailleurs, l'année dernière, les vaches Aubrac de

La Roque ont pu pâturer à Notre Seigne tout l'été !», sourit Michel Artus. «C'est important de pouvoir montrer à ces futurs professionnels agricoles que ces zones sont des atouts pour l'économie des exploitations», appuie Marion Sudres, directrice et animatrice du contrat de rivière Aveyron Amont au SMBV2A.

Et pour pimenter cette expérience, les organisateurs, avec l'appui de Carole Bès, enseignante à l'Agri-campus et chargée de mission autonomie alimentaire sur l'exploitation du lycée, les élèves ont dû faire preuve de talents sportifs et intellectuels en répondant à un quiz sur la zootechnie, l'agronomie, la biologie, l'écologie mais aussi l'histoire puisque Notre Seigne est un ancien site gallo-romain. Au cours d'un «Notre Seigne Lanta», les jeunes ont collecté des informations, répondu à des questions, accumulé des totems pour remporter l'épreuve sportive finale, inspirée des rites romains de ce site il y a plus de 2 000 ans !

Cette première journée de communication de grande ampleur auprès des jeunes fut une belle réussite. «Nous espérons que cette journée leur a permis de mesurer l'intérêt du pâturage en zones humides, qui offre un jourrage à bas coût toute l'année, même en période sèche», a conclu Michel Artus. «Et de les mettre en relation avec les partenaires qui pourront les accompagner sur la gestion, parfois complexe et technique, de ces milieux humides si particuliers».